

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIXIÈME (490^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-12033

**Modification du programme de baccalauréat
en enseignement de l'éducation physique et à
la santé**

- ATTENDU** le Règlement général 2 « Les études de premier cycle »;
- ATTENDU** la Politique relative à la modification et à la révision des programmes;
- ATTENDU** la résolution CET-2771 de la Commission des études relative à l'approbation du programme de baccalauréat en enseignement en éducation physique;
- ATTENDU** la résolution CET-7239 de la Commission des études relative à l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;
- ATTENDU** la résolution BEEPS-2018-2019-05 du comité de programme d'études en éducation physique et intervention pédagogique en sports;
- ATTENDU** la résolution CERC-8304 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la modification du programme de baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de Mme Cynthia Harvey, appuyée par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver la modification du programme de baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (7208), telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante;
- 2- **QUE** cette modification entrera en vigueur à compter du trimestre Automne 2020.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 18 septembre 2019